

**LICENCE 3 ADMINISTRATION PUBLIQUE**  
**CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

1) Les enseignements de la Licence 3 Administration publique sont regroupés en deux semestres, comportant chacun six unités d'enseignement :

- Semestre 1 :** U51 Connaissance de l'Administration (1) (6 ECTS)  
U52 Environnement social et politique (1) (6 ECTS)  
UE53 Connaissance du monde contemporain (1) (6 ECTS)  
UE54 Finances publiques (4 ECTS)  
UE55 Préparation aux carrières publiques (1) (8 ECTS)  
UE56 Développement personnel et ouverture professionnelle (1) (0 ECTS)
- Semestre 2 :** UE61 Connaissance de l'Administration (2) (6 ECTS)  
UE62 Environnement social et politique (2) (6 ECTS)  
UE63 Connaissance du monde contemporain (2) et management public (6 ECTS)  
UE64 Finances publiques (2) (4 ECTS)  
UE65 Préparation aux carrières publiques (2) (8 ECTS)  
UE66 Développement personnel et ouverture professionnelle (2) (0 ECTS)

2) Les étudiants ont l'obligation de suivre toutes les épreuves d'entraînement (note de synthèse / note administrative / dissertation / QRC) et d'être assidus à l'ensemble des enseignements sauf dispense spéciale de l'IMDA. Les épreuves de contrôle continu et terminal sont également obligatoires sauf dispense spéciale de l'IMDA. A titre exceptionnel et sur autorisation préalable de l'IMDA, les étudiants salariés/boursiers pourront bénéficier d'une dispense d'assiduité à certains enseignements sur présentation du contrat de travail.

3) Le contrôle continu et un examen terminal permettent l'appréciation des connaissances. Conformément au cadre réglementaire en vigueur, toutes les notes sont affectées du même coefficient, sans note éliminatoire.

Une épreuve de contrôle continu est organisée, pour le semestre 1, dans chacune des unités d'enseignement 51, 52, 53, 55 et, pour le semestre 2 dans chacune des unités d'enseignement 61, 62, 63 et 65. Une épreuve de contrôle terminal est organisée pour chaque unité d'enseignement. Afin de respecter l'esprit des concours administratifs de rang A, le contrôle des connaissances des unités d'enseignement 55 et 65 est globalisé.

Unité d'enseignement	Contrôle continu (50%)	Contrôle terminal (50%)
UE51 Connaissance de l'Administration (1) /20	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *
UE52 Environnement social et politique (1) /20	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *
UE53 Connaissance du monde contemporain (1) /20	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *
UE54 Finances publiques (1) /20		Épreuve orale (100%)
UE55 Préparation aux carrières publiques (1) /20	Grand oral de culture générale ** (50%) Note de synthèse (4h) *** (50%)	Grand oral de culture générale **
UE61 Connaissance de l'Administration (2) /20	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *
UE62 Environnement social et politique (2) /20	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *
UE63 Connaissance du monde contemporain (2) et management public /20	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *	Epreuve(s) écrite(s) d'une durée totale de 3h *
UE64 Finances publiques (2) /20		Épreuve orale (100%)
UE65 Préparation aux carrières publiques (2) /20	Grand oral de culture générale ** (50%) Note de synthèse (4h) *** (50%)	Grand oral de culture générale **

\* Les épreuves écrites ont pour but de préparer les étudiants aux concours de la fonction publique. Afin d'assurer la meilleure préparation possible, l'examen écrit de contrôle continu ou de contrôle terminal pourra consister en une épreuve écrite unique ou bien en une série d'épreuves écrites dont la durée totale sera enfermée dans la limite indiquée dans le tableau.

Cette marge de manœuvre permettra aux étudiants de la Licence d'administration publique d'être confrontés, en plus des épreuves blanches d'entraînement, à une grande variété d'exercices similaires à ceux que l'on retrouve au programme des concours administratifs.

\*\* L'épreuve de grand oral de culture générale se présente comme suit. Après une préparation de vingt minutes d'un sujet tiré au sort comportant un texte et un thème, le candidat se présente devant un jury composé d'un membre de l'équipe pédagogique de la Licence d'Administration Publique et d'un professionnel extérieur (fonctionnaire d'État, fonctionnaire territorial ou fonctionnaire hospitalier...) pour un exposé de 10 minutes au plus sur le thème ou le texte choisi par le candidat et une discussion de 10 minutes au minimum (durée totale de l'épreuve : 20 minutes).

\*\*\* La note de contrôle continu liée à la note de synthèse résulte de la moyenne des notes obtenues par le candidat aux épreuves d'entraînement à la note de synthèse depuis le début de l'année universitaire.

**4)** À l'issue de chaque session de chaque semestre, le jury arrête les notes proposées par les correcteurs. Ces notes sont publiées.

**5)** Les notes obtenues au sein d'une unité d'enseignement se compensent entre elles pour la capitalisation de l'unité d'enseignement.

Les notes obtenues aux cinq unités d'enseignement du semestre 1 se compensent entre elles et se capitalisent pour l'obtention du semestre 1.

Les notes obtenues aux cinq unités d'enseignement du semestre 2 se compensent entre elles et se capitalisent pour l'obtention du semestre 2.

**6)** A l'issue de la première session d'examen terminal :

- l'étudiant qui a obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des UE du semestre 1 valide son semestre 1.
- l'étudiant qui a obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des UE du semestre 2 valide son semestre 2.
- l'étudiant qui a obtenu la moyenne à chaque semestre est déclaré admis à la Licence 3 Administration publique.
- l'étudiant qui obtient une moyenne de 10/20 en compensant les deux semestres est déclaré admis à la Licence 3 Administration publique

L'étudiant déclaré ajourné à la Licence 3 Administration publique à l'issue de la première session conserve toutes les notes obtenues dans le cadre du contrôle continu.

**7)** En cas d'échec à la seconde session de l'examen terminal, l'étudiant ajourné ne capitalise que les unités d'enseignement acquises.

**8)** Toutes les épreuves écrites sont anonymes. Le candidat a droit à la consultation de sa copie et à l'explication de sa note après l'affichage des résultats.

**9)** Une mention est décernée au candidat admis selon les règles suivantes :

Moyenne générale entre 10 et 12 : mention passable

Moyenne générale entre 12 et 14 : mention assez bien

Moyenne générale entre 14 et 16 : mention bien

Moyenne générale entre 16 et 20 : mention très bien

**10)** Un régime de scolarité biennale peut être accordé à un parent élevant au moins 3 enfants, à un salarié à plein temps, à un sportif de haut niveau reconnu comme tel par la commission compétente de l'Université de Caen Normandie et à une personne justifiant d'un handicap.

Durant la première année, l'étudiant suit les UE51, UE52 et UE53 du semestre 1 et les UE61, UE62 et UE63 du semestre 2. Durant la seconde année, l'étudiant suit les UE54, UE55 et UE56 du semestre 1 et les UE64, UE65 et UE66 du semestre 2.

Les étudiants engagés dans la vie professionnelle, détenus, handicapés, les étudiants parents ou attendant un enfant, les étudiants dont le statut de sportif de haut niveau a été reconnu par la commission compétente de l'Université de Caen Normandie et, de façon générale, tout étudiant justifiant d'une situation exceptionnelle, peuvent bénéficier, sur avis du Responsable de la Licence 3 Administration publique et décision du Doyen de la Faculté de Droit, d'une dispense de participation au contrôle continu organisé dans les UE51, UE52, UE53, UE55, UE61, UE 62, UE63 et UE65, sous réserve de présentation à l'administration de l'IMDA d'un justificatif.

**11)** Le calendrier des épreuves de la Licence 3 Administration publique est établi, autant que possible, en fonction du calendrier des concours afin de ne pas pénaliser les étudiants inscrits à la fois en vue de l'obtention de ce diplôme et candidats à des concours pendant l'année de leur scolarité à l'IMDA.